

Santé :

En cas d'urgence, l'équipe d'animation s'engage à prendre les mesures nécessaires (accompagner l'enfant chez le médecin, alerter les secours), et à prévenir la famille.

Assurance :

L'assurance est obligatoire aussi bien en responsabilité civile (dommages causés par l'enfant) qu'en garantie individuelle (dommages subis par l'enfant).

Activités :

En fonction de la météo et des effectifs, l'équipe d'animation propose des activités organisées ou libres aux enfants.

Le projet pédagogique est affiché dans les locaux de l'accueil. Vous pouvez vous le procurer sur demande auprès de l'équipe d'animation.

Sécurité Morale :

Tout enfant manifestant un manque de respect, un comportement violent à l'égard de ses camarades, de l'équipe d'animation ou de l'environnement pourra être sanctionné ou exclu de l'accueil.

De la même façon, aucune attitude irrespectueuse de la part des familles ne sera tolérée. Si un enfant casse ou abîme du matériel, le remboursement sera à la charge des parents.

Pour tout changement apporté à ce règlement intérieur au cours de l'année, l'association en informera les familles par affichage au sein de l'accueil.

En cas de non respect des engagements ci-dessus, l'inscription sera considérée comme caduque.

Signature du responsable de l'enfant,

REGLEMENT INTERIEUR

Accueils de loisirs

mercredis & vacances scolaires

2015-2016

Pole enfance de PAPJ



ALSH « Les P'tites Marmottes » à Croix-Chapeau
(mercredis)

05.46.35.02.56

mail/ papj0724@orange.fr



ALSH « Lezar'tist » à St Médard d'Aunis
(mercredis)

05.46.35.02.56

mail/ papj0724@orange.fr



ALSH « Les P'tites Grenouilles » à Vérines
(mercredis & vacances scolaires)

06 25 34 46 80

mail/ papj0724@orange.fr



Objet :

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'inscription et d'utilisation des activités du Pôle Enfance de PAPJ.

Adhésion :

Elle est fixée à : 15 € pour 1 enfant / 25 € pour 2 enfants / 30 € pour 3 enfants et plus.
Elle est obligatoire pour accéder aux activités du pôle enfance de l'association (hors TAP).
Elle est due chaque année civile et sera notifiée sur la première facture.
Les adhésions payées au mois de décembre seront valables pour l'année civile suivante.

Inscription :

Le dossier d'inscription est valable pour l'année scolaire. Pièces à fournir :

- la fiche enfant et le présent règlement dûment complétés et signés
- la fiche sanitaire renseignée (cf vaccinations : photocopies ou attestations possibles)
- un justificatif de domicile
- une attestation de quotient familial CAF si celui-ci est inférieur à 761

Toute affaire personnelle doit être marquée au nom de l'enfant ; en cas de perte, l'association se dégage de toute responsabilité.

Jours et Horaires d'ouverture :

L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi après la classe jusqu'à 19h00
et les vacances scolaires de 7h30 le matin à 19h00

Les horaires, les temps d'accueil et les périodes d'ouverture et de fermeture restent à l'appréciation des responsables de l'association.

Les parents doivent accompagner leurs enfants : l'association n'est pas responsable des enfants tant qu'ils n'ont pas été accompagnés dans les locaux de l'accueil et confiés à l'équipe d'encadrement. Ils ne pourront quitter l'accueil qu'avec les personnes mandatées.

Les temps d'accueil (arrivées et départs des enfants) sont les suivants :

- le matin de 7h30 à 9h30 (Vacances scolaires)
- le midi de 11h30 à 12h30 et de 13h à 14h (Vacances scolaires)
- le soir de 15h30 à 19h00 (Mercredi et Vacances scolaires)

En dehors de ces temps les enfants ne peuvent quitter ou être acceptés au sein de l'accueil.
Toute demi-journée commencée est due à l'association.

En cas de sortie à la journée, l'accueil des enfants se fait à la journée uniquement.

Tarifs :

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial CAF pour une amplitude horaire de 8h00 (de 9h à 17h). Un forfait péri-accueil est facturé en sus pour les arrivées avant 9h et les départs après 17h. Les tarifs sont indiqués sur une feuille annexe et sont révisables après chaque assemblée générale de l'association.
Toute arrivée après 19h00 entraînera des sanctions financières, 5€ par quart d'heure/par famille. Des retards répétés auraient pour conséquence l'annulation des inscriptions.

Repas/ Goûter :

Le repas est compris dans le prix de journée. Le goûter est prévu chaque soir pour les enfants présents.

Pour toute contre-indication alimentaire, un certificat médical est nécessaire.
Si votre enfant présente une allergie alimentaire importante, vous devrez fournir le protocole ainsi que les repas, dans ce cas une déduction sera appliquée.

Fréquentation :

L'Accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 ans (avant si scolarisé) à 11 ans.

Un contrat de réservation (jours de présence de votre enfant à l'accueil) devra être rempli et signé par un représentant légal de l'enfant.

Pour les inscriptions des mercredis,

En cas de modification de votre contrat de réservation, vous devez remplir une feuille d'annulation, au moins 8 jours avant la date concernée.

Pour les inscriptions des vacances scolaires,

Les réservations seront définitives et ne pourront ni être modifiées ni être annulées.

Toute absence non justifiée ou annulée hors délai sera facturée.

Les absences pour maladie devront être justifiées par un certificat médical remis au responsable de l'accueil dans les 8 jours (maximum) qui suivent l'absence.

Pour toute absence, informez le responsable de l'accueil

Les inscriptions et les modifications téléphoniques ne sont pas acceptées

Paiement :

Modes de règlement acceptés : chèque bancaire ou postal, chèques vacances (ANCV), CESU, CESU dématérialisés, virement bancaire. Les règlements en espèces ne sont acceptés que si vous ne disposez d'aucun autre moyen de paiement. Dans ce cas vous devez faire l'appoint et obtenir un reçu.

Les chèques CESU et les chèques vacances ne pourront faire l'objet ni d'avoir, ni de remboursement ni d'encaissement anticipé.

En cas de non-paiement à la date d'échéance, l'association se réserve le droit de ne plus accepter la famille sur les activités de l'association.

Le paiement est à remettre au responsable de l'accueil ou à envoyer au siège social :

2 ZI des Grands Champs - 17290 AIGREFEUILLE

papj0724@orange.fr

05.46.01.97.69

Interdits :

Bonbons, bijoux, et tout objet considéré comme dangereux.

Les médicaments sont interdits (à l'exception de certains cas sur présentation d'un certificat médical et en accord avec le responsable de l'accueil).